

Suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes Publication des notes au titre de 2021

Chaque entreprise doit publier le niveau de résultat obtenu au regard de différents indicateurs fixés par la loi et qui permettent de mesurer les écarts de rémunération entre femmes et hommes.

La note obtenue au titre de l'année 2021 est indiquée dans le tableau ci-dessous et témoigne de l'engagement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'agissant de la parité femmes/hommes.

Légende des indicateurs (Indic.) :

1. Note obtenue pour l'indicateur relatif à l'écart de rémunération femmes-hommes
2. Note obtenue pour l'indicateur relatif à l'écart de répartition des augmentations individuelles
3. Note obtenue pour l'indicateur relatif à l'écart de répartition des promotions (*uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés*)
4. Note obtenue pour l'indicateur relatif au nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité
5. Note obtenue pour l'indicateur relatif à la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

Entreprises	Note obtenue sur 100				
CREDIT MUTUEL FACTORING	Note globale : 88				
	Indic.1 : 33	Indic.2 : 20	Indic.3 : 15	Indic.4 : 15	Indic.5 : 5